



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 01-12/2025**

### **Séance du lundi 15 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la villa du Prieuré en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno LYONNAZ, Maire.

#### **Convocation : Le 9 décembre 2025**

Nbre de Conseillers :

- en exercice : 27 - présents : 18
- pouvoirs : 2 - votants : 20

**PRESENTS** : Bruno LYONNAZ, Yves VANHELMON, Agnès PRIEUR-DREVON, David FLANDIN, Guénaële GLABAY, Claude RICHARD, Valérie BONNEFOY-VERNAY, Michel METRAL-BOFFOD, Martine POINTET, Gabin BARAN, Marie GENOT, Damien DUMOLARD, François-Xavier RITZ, Carol ADAIR-GRABAS, Stéphane GODEUX, Emmanuel HOMMETTE, Doris DEPLAIX, Dominique BROUSSE.

**ABSENTS EXCUSES** : Christina MALAPLATE, Gilles LOSTUZZO

**ABSENTS** : Laetitia DAUBISSE, Catherine COSTER, Anne-Marie BERTRAND, Christophe MAGDINIER, Caroline PERRAUD, Adrien TRUILLET, Sylvain CHEDECAL

#### **POUVOIRS** :

Christina MALAPLATE a donné pouvoir à Bruno LYONNAZ  
Gilles LOSTUZZO a donné pouvoir à Valérie BONNEFOY-VERNAY

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Gabin BARAN

<b><u>Objet :</u></b>
<b>Tarifs publics 2026</b>

**Rapporteur : Monsieur Yves VANHELMON, adjoint au Maire délégué aux Finances**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2, L.2121-29 et L.2331-2 à L.2131-4,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que le Conseil municipal est compétent pour créer et adopter les tarifs s'appliquant aux prestations municipales,

Considérant que ces tarifs sont revus annuellement, sur proposition des commissions municipales compétentes,

**Vu** la grille des tarifs publics proposée pour 2026,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la nouvelle tarification des services publics, telle que définie dans les annexes jointes à la présente délibération.

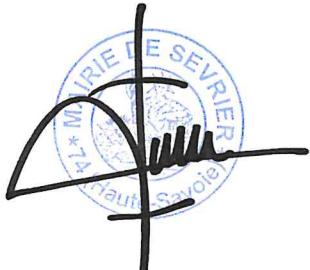
Décision prise à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré à SEVRIER, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

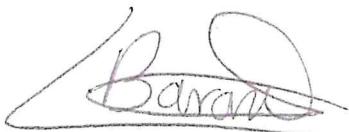
Le Maire

Bruno LYONNAZ



Le secrétaire de séance

Gabin BARAN



Certifié exécutoire par le Maire le :

Mis en ligne le :

Télétransmis en Préfecture le :

Publié le :